

Depuis douze ans, Troisième bureau œuvre à une diffusion “critique” des textes d’auteurs contemporains par des lectures publiques (le dernier lundi du mois au café restaurant la Frise) et pendant le Festival Regards croisés qui accueille les auteurs durant une semaine en mai.

Le festival est l’aboutissement d’un travail de sensibilisation aux écritures théâtrales contemporaines mené tout au long de l’année, notamment avec des lycéens et leurs enseignants¹, en lien avec la thématique de la manifestation ou des mises en scènes proposées dans les salles de l’agglomération.

De janvier à mai, la classe devient un comité de lecture avec l’accompagnement d’un intervenant professionnel de Troisième bureau.

Il nous semble particulièrement important d’effectuer ce travail auprès des élèves, notamment auprès des élèves de seconde afin de les intéresser davantage à l’écriture et la lecture.

Nous sommes en mesure de vous proposer une collaboration artistique avec des professionnels du théâtre et les élèves de votre classe, et développer ainsi un partenariat tripartite entre Troisième bureau, votre établissement et les établissements culturels.

Nous sommes à votre disposition pour amener une nouvelle approche littéraire auprès de vos élèves, et mettre en relation le texte et la scène

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez dès à présent prendre contact avec nous, nous serons en mesure de vous apporter des précisions concernant la mise en place d’un tel projet.

¹ Lycées concernés : Marie-Curie (Echirolles), Argouges (lycée technique et professionnel), Stendhal, Champollion (Grenoble) et Ferdinand Buisson (Voiron)

LES COMITES DE LECTURE LYCEENS

Troisième bureau vous propose une approche du théâtre contemporain en mettant en place une collaboration entre les établissements scolaires et notre collectif artistique.

Troisième bureau appuie ses actions dans la perspective du Festival Regards croisés : durant une semaine, des auteurs, traducteurs sont invités à écouter leurs textes mis en lecture par des professionnels du théâtre puis à engager une discussion autour du texte. C'est également l'occasion de donner la parole aux lycéens, le temps d'une soirée consacrée au *Regards Lycéens*

ANIMATION D'UN COMITE DE LECTURE

La classe (par demi groupe) devient durant les interventions prises en charge par Troisième bureau, un comité de lecteurs. Ce travail de comité débute en janvier et se termine au moment du festival fin mai. Chaque lycéen lit quatre textes proposés par le comité de lecture de Troisième bureau. Des résumés, des notes de lectures, des écrits critiques sont rédigés individuellement ou par groupe. Des présentations orales, des lectures d'extraits, des débats, des échanges sont organisés dans la classe chaque mois. Enfin pendant *Regards Lycéens*, les élèves de tous les établissements partagent leur ressenti, lisent un extrait de leur choix et débattent devant et avec les auteurs.

OBJECTIFS

Ces comités ont pour objectifs

- de mettre en contact les lycéens avec les écritures théâtrales d'aujourd'hui
- de permettre d'exercer un esprit critique et un goût du partage à partir de textes mettant en œuvre la langue poétique du théâtre
- de mettre les élèves en contact avec une équipe professionnelle
- de stimuler la lecture au lycée et d'offrir une ouverture culturelle et artistique permettant à chacun de se constituer une culture et une formation personnelle
- de contribuer à former la réflexion et la responsabilité en suscitant la confrontation des différents points de vue sur les œuvres proposées et en amenant les élèves à assumer leurs choix
- de motiver l'acte de lire en lui conférant un enjeu et une légitimité par la possibilité de défendre ses choix devant d'autres lycées et devant les auteurs.

INTERVENTIONS

Les interventions effectuées par un comédien professionnel sont réparties sur 16h, représentant environ 4 séances de 2h ainsi que 2h prévues pour préparer la présentation publique au *Regards Lycéens*. Troisième bureau fait une demande de subventions auprès de la DRAC Rhône-Alpes, du Rectorat (la DAAC). Concernant l'aide régionale, l'établissement doit faire une demande écrite en amont du projet.